

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 17 JUIN 2025 À 20H30

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Marlène VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Chantal DESMOUSSEAUX

Date de convocation : 10/06/2025

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil en date du 20 mai 2025, l'ordre du jour est abordé.

Monsieur le Maire annonce qu'une délibération est ajoutée à l'ordre du jour.

Travaux de rénovation de la salle des fêtes et de la cantine : révision des montants prévisionnels

M. le Maire présente les derniers estimatifs à la hausse des travaux de rénovation. Le conseil n'approuve pas cette augmentation. Il décide de ne plus installer de cloison séparative dans la salle des fêtes. M. le Maire fera part au maître d'œuvre des économies à faire sur les différents postes listés.

Le conseil donne son accord pour valider les propositions les moins-disantes pour les contrôles à faire : diagnostic amiante, contrôle technique, SPS (sécurité et protection de la santé).

Délibération n°2025/16 – Votes pour : 9 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Travaux de rénovation de la salle des fêtes et de la cantine : emprunts

Le conseil s'entend sur la durée du prêt à long terme entre 15 et 20 ans et décide de contracter un prêt à long terme sur 20 ans, avec 7 voix pour et 2 abstentions. Le conseil décide de contracter un **emprunt de 125 000 € auprès du Crédit Agricole**, pour 20 ans, au taux de **3,82 %**, et de régler les frais de dossier de 125 €. Il décide de contracter également un **emprunt de 25 000 € auprès du Crédit Agricole**, pour 24 mois, au taux de **3,24 %**, et de régler les frais de dossier de 50 €.

Délibération n°2025/17 – Votes pour : 9 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Transfert de la compétence eau potable à Charlieu Belmont Communauté

Le conseil approuve le transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2026 donc la modification des statuts de la communauté de communes.

Délibération n°2025/18 – Votes pour : 9 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Refacturation aux associations des coûts pour détérioration ou perte des panneaux de signalisation prêtés par Charlieu Belmont Communauté

M. le Maire explique que la communauté de communes prête des panneaux de signalisation aux communes qui en font la demande, pour le compte des associations notamment. La commune est responsable de toutes les demandes. En cas de détérioration ou de perte des biens, Charlieu-Belmont Communauté facture à la commune le coût d'acquisition. Le conseil dit que l'association pour laquelle la mairie emprunte les biens est responsable de ces biens, décide de répercuter intégralement le montant, facturé par la Communauté de communes, à l'association, et autorise le Maire à payer la facture de Charlieu-Belmont Communauté et à encaisser la recette correspondante auprès de l'association.

Délibération n°2025/19 – Votes pour : 9 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Fonctionnement du centre aquatique pour l'accueil des scolaires

M. le Maire présente le futur fonctionnement du centre aquatique. Les élèves du CP au CM2 bénéficieront de 10 séances annuelles. Charlieu-Belmont Communauté prend en charge le coût des transports. Une participation de 60 € par séance sera demandée aux communes. Le conseil décide que la commune prendra intégralement en charge les 600 € facturés.

Résiliation de la location au-dessus de l'école

M. le Maire informe le conseil que le bail de location du logement au-dessus de l'école sera résilié au 15 juillet 2025. La locataire, qui a loué ce logement depuis le 1^{er} décembre 2000, demande la gratuité des 15 derniers jours de location, au titre de son ancienneté. Le conseil décide de pas satisfaire cette demande.

Questions diverses :

Le Comité des fêtes est intéressé par l'ancien dépôt, proposé par la mairie, pour entreposer son matériel. Il se propose de réaliser les travaux de la dalle. La mairie fournira les matériaux.

Certaines jardinières ont eu trop d'eau, d'autres en ont manqué, malgré un arrosage identique pour chacune. Il a donc fallu percer plusieurs bacs qui retenaient trop l'eau. De nouveaux surfinias seront plantés.

Y. François propose de modifier légèrement l'hébergement du site internet de la commune, en descendant en gamme, pour garder la même tranche tarifaire que jusqu'alors. Le conseil est d'accord.

La prochaine réunion du conseil est confirmée le mardi 8 juillet à 20h30. La réunion de la rentrée est fixée au 16 septembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Remarques sur le PV formulées à la séance suivante : Néant

M. le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le secrétaire de séance
Chantal DESMOUSSEaux

